



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13	Date de convocation : 29/03/2024
Présents : 8	
Absents représentés : 2	
Votants : 10	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme ETIENNE, Mme BÉDU, M. DIELENSCHNEIDER, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU
Mme VALLET donne pouvoir à Mme JODIN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. BRUNET, Président, Mme BEELS, M. DE SOUSA José Pierre

Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

N° 2024-07 – AIDES FINANCIÈRES - PERMIS DE CONDUIRE CITOYENS

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le budget de l'exercice,

Vu la délibération 2024-04 du 29 février 2024

Vu l'avis de la commission « Actions sociales / affaires scolaires et périscolaires / Petite enfance / Jeunesse » en date du 22 mars 2024,

CONSIDÉRANT que l'attractivité de l'engagement citoyen sur le territoire tend à diminuer alors que les besoins sont réels,

CONSIDÉRANT qu'une aide financière au Permis de Conduire répond à une demande grandissante des pomponnais,

CONSIDÉRANT que l'aide financière d'un montant de 500 € sera accordée à l'administrés sélectionné sous conditions fixées dans la convention qui le liera à la commune.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dispositif d'aide financière au Permis de Conduire pour l'année 2024 à hauteur de 500 € par bénéficiaire ;

APPROUVE la convention Permis Citoyen 2024 à conclure avec les administrés sélectionnés pour le versement des aides financières ;

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer la convention correspondante avec les administrés sélectionnés.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 11 avril 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

 Arnaud BRUNET
Président du CCAS

The image shows a circular official stamp of the Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) of Pomponne. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE', 'C.C.A.S.', and 'POMPONNE'. A blue ink signature is written over the stamp. To the right of the stamp, the name 'Arnaud BRUNET' and the title 'Président du CCAS' are printed.